

SOGIRE

SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE ET DE REVENTE

COPROPRIÉTÉ

Palais des Gouverneurs

rues des Remparts, Etienne
17410 SAINT MARTIN DE RE



Procès-Verbal

Assemblée Générale Spéciale du :

25/07/2023 - 14H30

Lieu de réunion :

**Pierre & Vacances - Rés. du Centre
14 quai de Marans
17000 La Rochelle**

Page 1 sur 9

GARANTIE FINANCIÈRE CEGC - 16, RUE HOCHÉ - TOUR KUPKA B - TSA 39999 - 92919 PARIS LA DEFENSE

SOGIRE

L'ARTOIS - Espace Pont de Flandre - 11, rue de Cambrai - 75947 PARIS Cedex 19 - TEL : 01 58 21 50 50 - FAX : 01 55 26 32 31 Email : sogire@groupepvcpc.com

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 38 125 € - 317 372 704 RCS PARIS - SIRET 317 372 704 00088 - APE 6832A - N° TVA : FR 74 317 372 704

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-CINQ JUILLET A QUATORZE HEURES TRENTE., Les copropriétaires se sont réunis en assemblée générale, Pierre & Vacances - Rés. du Centre 14 quai de Marans 17000 La Rochelle, sur convocation adressée par le syndic, la société, SOGIRE par lettre recommandée avec accusé de réception, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

RESOLUTION 1 : Election du Président de séance

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 2 : Election du ou des scrutateurs

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 3 : Election du secrétaire de Séance

Majorité : *Article24* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 4 : Election des membres du Conseil Syndical : M. BOURDIN (Christian INVESTISSEMENT) s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 5 : Election des membres du Conseil Syndical : M. DHERET (SARL DHELOG) s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 6 : Election des membres du Conseil Syndical : M. DUFOUR s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 7 : Election des membres du Conseil Syndical : M. GUILLOU s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 8 : Election des membres du Conseil Syndical : M. JAUD (JAUD Christophe SARL) s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 9 : Election des membres du Conseil Syndical : Mme LEBLOND-BERNARD s'est portée candidat suite au mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 10 : Election des membres du Conseil Syndical : M. LERISSON s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 11 : Election des membres du Conseil Syndical : M. RENOUARD s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 12 : Election des membres du Conseil Syndical : M. SORNET s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

RESOLUTION 13 : Désignation du syndic et approbation de son contrat de mandat

Majorité : *Article25* – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

Une feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, et adresses de chacun des copropriétaires a été émargée par chacun d'eux lors de l'entrée en séance, tant en leur nom personnel, que le cas échéant, à titre de mandataire.

L'Assemblée Générale procède à la composition du bureau :

RESOLUTION 1 : Election du Président de séance

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *ch. com. généré modif Type I*

Monsieur JAUD a été élu président de séance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 26 copropriétaires représentant 3081 / 3179 tantièmes
A voté contre : 1 copropriétaire représentant 98 / 3179 tantièmes
M&ME GRANDCLAUDE MICHEL (98)
Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 186 / 3365 tantièmes
SARL JM1 SC (72), M&ME REVELLE GUY (114)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 3081 / 3179 tantièmes.

Après désignation du président de séance, le syndic lui remet les pouvoirs parvenus en blanc pour enregistrement, soit :

M BELIN REMI (85), M BENARD JEAN-LOUIS (108), MRME DIEUDONNE JEAN (50), MME DUFOUR DANIELE (106), INDV FRAGEY - FERRES (71), STE LES SABLIERES SARL (152), MME PAUCHANT CLAUDINE (104), M WILLIEME PATRICK (199)

La feuille de présence fait désormais référence à 4240 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 8765 tantièmes.

RESOLUTION 2 : Election du ou des scrutateurs

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *ch. com. généré modif Type I*

Monsieur LERISSON a été élu scrutateur de séance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 36 copropriétaires représentant 4168 / 4168 tantièmes
S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 72 / 4240 tantièmes
SARL JM1 SC (72)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 4168 / 4168 tantièmes.

RESOLUTION 3 : Election du secrétaire de Séance

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *ch. com. généré modif Type I*

Monsieur KERFERS a été élu secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 36 copropriétaires représentant 4168 / 4168 tantièmes
S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 72 / 4240 tantièmes
SARL JM1 SC (72)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 4168 / 4168 tantièmes.

Après ouverture de la séance à 14h55, le Président, après avoir vérifié les pouvoirs et signé la feuille de présence, remercie les copropriétaires présents et représentés et annonce :

Présent(s) et représenté(s)	37 copropriétaire(s)	Représentant	4240 / 8765 tantièmes
Dont votant(s) par correspondance	13 copropriétaire(s)	Représentant	1309 / 8765 tantièmes
Absent(s)	48 copropriétaire(s)	Représentant	5400 / 8765 tantièmes

Liste des absents

MME BARREAU MERLIN JEANNINE (67), M BAUDOIN BERNARD (118), M BELIN REMI (85), INDV BELIN_MARIVOET_PV_INDV-MARIVOE (53), M BENARD JEAN-LOUIS (108), M BERNARD JEAN-MICHEL (147), M&ME BILCOT JEAN-PIERRE (69), M&ME BREUT CHRISTIAN (110), STE CAPREPA SARL (110), STE CFBG SCI (148), STE CFGF C/O GARNIER ANNE (124), INDV CHARTIER DE_PASQUIER_DE_FRANCLIEU (71), M CHEMIN GILLES (108), STE COMMUNE DE MAUREGARD (211), MRME CORAL HILAIRE (118), STE COZY_HOME SCI (104), M DENGREVILLE YVES (69), MRME DESVINGT PHILIPPE (71), MRME DIEUDONNE JEAN (50), INDV DJIANE ABELE (110), STE DOGAV SCI (205), MME DUFOUR DANIELE (106), MRME EYMIN PASCAL (108), MME FOURNEL JOSYANE (102), INDV FRAGEY - FERRES (71), MLE GAILLARD EVY (118), M&ME GAZEAU REGIS (108), STE GEF SC (116), M&ME GEORGES THIERRY (189), MME HAUSCHILD MARIE-CHRISTINE (105), STE ISOCELE SARL (52), SARL J.M.S.F SC (144), STE KADO SC (105), INDV LANIER MOOG (62), STE LES SABLIERES SARL (152), INDV LEVEAU - GUSTON (58), M MAHE PATRICE (62), INDV NENERT MICHELLE (427), STE NOGASILI EURL (128), STE PAMAC SARL (80), MME PAUCHANT CLAUDINE (104), M RAQUILLARD PIERRE (52), STE RE SARL (98), MME ROBERT MARIE-CAROLINE (111), M ROUSSET MARC (93), M&ME SEGUY YANNICK (80), M SORNET MAURICE (114), M WILLIEME PATRICK (199)

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

RESOLUTION 4 : Election des membres du Conseil Syndical : M. BOURDIN (Christian INVESTISSEMENT) s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023



Majorité : Article25 – Base de répartition : ch. com. généré modif Type I

L'Assemblée Générale après en avoir délibéré, désigne M. BOURDIN (Christian INVESTISSEMENT) en qualité de membre du Conseil syndical pour une durée de 18 mois soit du 25/07/2023 jusqu'au 25/01/2025.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 35 copropriétaires représentant 3354 / 8765 tantièmes

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 886 / 8765 tantièmes

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 4.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : ch. com. généré modif Type I



Résultat du vote :

Ont voté pour : 32 copropriétaires représentant 2945 / 2945 tantièmes

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 886 / 4240 tantièmes

STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION TOURISME SA (62)

Non exprimés : 3 copropriétaires représentant 409 / 4240 tantièmes

M&ME CHASSANG PHILIPPE (69), STE CHRISTIAN INVESTISSEMENT EURL (240), MRME QUATRESOUS MICHEL (100)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 2945 / 2945 tantièmes.

RESOLUTION 5 : Election des membres du Conseil Syndical : M. DHERET (SARL DHELOG) s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023



Majorité : Article25 – Base de répartition : ch. com. généré modif Type I

L'Assemblée Générale après en avoir délibéré, désigne M. DHERET (SARL DHELOG) en qualité de membre du Conseil syndical pour une durée de 18 mois soit du 25/07/2023 jusqu'au 25/01/2025.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 35 copropriétaires représentant 3354 / 8765 tantièmes

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 886 / 8765 tantièmes

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 5.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I



Résultat du vote :

Ont voté pour : 33 copropriétaires représentant 3185 / 3185 tantièmes

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 886 / 4240 tantièmes

STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION TOURISME SA (62)

Non exprimés : 2 copropriétaires représentant 169/ 4240 tantièmes

M&ME CHASSANG PHILIPPE (69), MRME QUATRESOUS MICHEL (100)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 3185 / 3185 tantièmes.

RESOLUTION 6 : Election des membres du Conseil Syndical : M. DUFOUR s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023



Majorité : Article25 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I

L'Assemblée Générale après en avoir délibéré, désigne M. DUFOUR en qualité de membre du Conseil syndical pour une durée de 18 mois soit du 25/07/2023 jusqu'au 25/01/2025.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 35 copropriétaires représentant 3354 / 8765 tantièmes

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 886 / 8765 tantièmes

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 6.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I



Résultat du vote :

Ont voté pour : 33 copropriétaires représentant 3185 / 3185 tantièmes

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 886 / 4240 tantièmes

STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION TOURISME SA (62)

Non exprimés : 2 copropriétaires représentant 169/ 4240 tantièmes

M&ME CHASSANG PHILIPPE (69), MRME QUATRESOUS MICHEL (100)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 3185 / 3185 tantièmes.

RESOLUTION 7 : Election des membres du Conseil Syndical : M. GUILLOU s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023



Majorité : Article25 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I

L'Assemblée Générale après en avoir délibéré, désigne M. GUILLOU en qualité de membre du Conseil syndical pour une durée de 18 mois soit du 25/07/2023 jusqu'au 25/01/2025.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 34 copropriétaires représentant 3240 / 8765 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1000 / 8765 tantièmes

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

Handwritten signatures and initials: "YL", "C.S.", and "DK" in blue ink.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 7.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I



Résultat du vote :

Ont voté pour : 32 copropriétaires représentant 3071 / 3071 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1000 / 4240 tantièmes
STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION TOURISME SA (62), M&ME REVELLE GUY (114)

Non exprimés : 2 copropriétaires représentant 169/ 4240 tantièmes
M&ME CHASSANG PHILIPPE (69), MRME QUATRESOUS MICHEL (100)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 3071 / 3071 tantièmes.

RESOLUTION 8 : Election des membres du Conseil Syndical : M. JAUD (JAUD Christophe SARL) s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023



Majorité : Article 25 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I

L'Assemblée Générale après en avoir délibéré, désigne M. JAUD (JAUD Christophe SARL) en qualité de membre du Conseil syndical pour une durée de 18 mois soit du 25/07/2023 jusqu'au 25/01/2025.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 34 copropriétaires représentant 3240 / 8765 tantièmes

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 114 / 8765 tantièmes

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 886 / 8765 tantièmes

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 8.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I



Résultat du vote :

Ont voté pour : 32 copropriétaires représentant 3071 / 3185 tantièmes

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 114 / 3185 tantièmes
M&ME REVELLE GUY (114)

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 886 / 4240 tantièmes
STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION TOURISME SA (62)

Non exprimés : 2 copropriétaires représentant 169/ 4240 tantièmes
M&ME CHASSANG PHILIPPE (69), MRME QUATRESOUS MICHEL (100)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 3071 / 3185 tantièmes.

RESOLUTION 9 : Election des membres du Conseil Syndical : Mme LEBLOND-BERNARD s'est portée candidat suite au mailing du 21/03/2023



Majorité : Article 25 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I

L'Assemblée Générale après en avoir délibéré, désigne Mme LEBLOND-BERNARD en qualité de membre du Conseil syndical pour une durée de 18 mois soit du 25/07/2023 jusqu'au 25/01/2025.

Handwritten marks: A large checkmark, the initials "C.S.", and a signature.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 34 copropriétaires représentant 3286 / 8765 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 954 / 8765 tantièmes

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 9.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*



Résultat du vote :

Ont voté pour : 32 copropriétaires représentant 3117 / 3117 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 954 / 4240 tantièmes

M&ME ALAUME DAVID (68), STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION
TOURISME SA (62)

Non exprimés : 2 copropriétaires représentant 169/ 4240 tantièmes

M&ME CHASSANG PHILIPPE (69), MRME QUATRESOUS MICHEL (100)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 3117 / 3117 tantièmes.

RESOLUTION 10 : Election des membres du Conseil Syndical : M. LERISSON s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023



Majorité : Article 25 – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

L'Assemblée Générale après en avoir délibéré, désigne M. LERISSON en qualité de membre du Conseil syndical pour une durée de 18 mois soit du 25/07/2023 jusqu'au 25/01/2025.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 35 copropriétaires représentant 3354 / 8765 tantièmes

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 886 / 8765 tantièmes

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 10.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*



Résultat du vote :

Ont voté pour : 33 copropriétaires représentant 3185 / 3185 tantièmes

Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 886 / 4240 tantièmes

STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION TOURISME SA (62)

Non exprimés : 2 copropriétaires représentant 169/ 4240 tantièmes

M&ME CHASSANG PHILIPPE (69), MRME QUATRESOUS MICHEL (100)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 3185 / 3185 tantièmes.

RESOLUTION 11 : Election des membres du Conseil Syndical : M. RENOARD s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023



Majorité : Article 25 – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*

L'Assemblée Générale après en avoir délibéré, désigne M. RENOARD en qualité de membre du Conseil syndical pour une durée de 18 mois soit du 25/07/2023 jusqu'au 25/01/2025.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 34 copropriétaires représentant 3250 / 8765 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 990 / 8765 tantièmes

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 11.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*



Résultat du vote :

Ont voté pour : 32 copropriétaires représentant 3081 / 3081 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 990 / 4240 tantièmes

M&ME PETITPREZ PASCAL (104), STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION TOURISME SA (62)

Non exprimés : 2 copropriétaires représentant 169/ 4240 tantièmes

M&ME CHASSANG PHILIPPE (69), MRME QUATRESOUS MICHEL (100)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 3081 / 3081 tantièmes.

RESOLUTION 12 : Election des membres du Conseil Syndical : M. SORNET s'est porté candidat suite au mailing du 21/03/2023

Majorité : Article 25 – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*



L'Assemblée Générale après en avoir délibéré, désigne M. SORNET en qualité de membre du Conseil syndical pour une durée de 18 mois soit du 25/07/2023 jusqu'au 25/01/2025.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 11 copropriétaires représentant 914 / 8765 tantièmes

M&ME CHASSANG PHILIPPE (69), M. CHAUVET CLAUDE (71), M&ME GRANDCLAUDE MICHEL (98), SARL JM1 SC (72), M&ME LEBLOND ANTHONY (93), M./MME LIVET / BRIZE Damien &/ou Aurélie (63), INDV NORMAND - HIVER (71), M&ME PETITPREZ PASCAL (104), MRME QUATRESOUS MICHEL (100), M STAEL ERIC (111), M&ME VERTMUELLER GERARD (62)

Ont voté contre : 20 copropriétaires représentant 1950 / 8765 tantièmes

Se sont abstenus : 5 copropriétaires représentant 1136 / 8765 tantièmes

M&ME ALAUME DAVID (68), STE DHELOG SARL (62), M GUILLOT JEAN PAUL (120), STE PV EXPLOITATION FRANCE (824), STE PV RENOVATION TOURISME SA (62)

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 240 / 8765 tantièmes (Vote par correspondance)

STE CHRISTIAN INVESTISSEMENT EURL (240)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 914 tantièmes.

RESOLUTION 13 : Désignation du syndic et approbation de son contrat de mandat

Majorité : Article 25 – Base de répartition : *ch. com. géné modif Type I*



L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, désigne la SOGIRE en qualité de syndic pour une durée de 18 mois soit du 25/07/2023 jusqu'au 25/01/2025.

L'Assemblée générale approuve son contrat de mandat tel qu'annexé à la convocation.

Pour ses honoraires de gestion courante SOGIRE percevra :

PAR AN : 16154,16 € HT soit **19385,00 € TTC**

L'Assemblée Générale mandate expressément le Président de séance pour signer le contrat de syndic.

C.S
W

Résultat du vote :

Ont voté pour : 33 copropriétaires représentant 3892 / 8765 tantièmes
A voté contre : 1 copropriétaire représentant 72 / 8765 tantièmes
Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 276 / 8765 tantièmes

La majorité requise n'ayant pas été recueillie il y a absence de décision.

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

RESOLUTION 13.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : ch. com. géné modif Type I

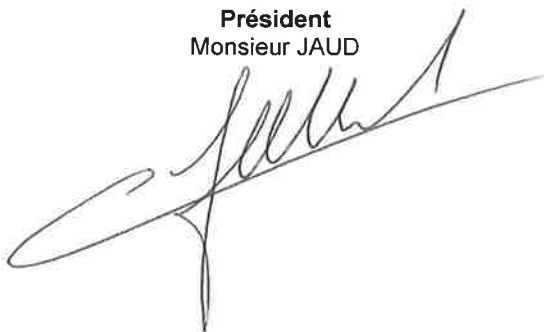
Résultat du vote :

Ont voté pour : 32 copropriétaires représentant 3823 / 3895 tantièmes
A voté contre : 1 copropriétaire représentant 72 / 3895 tantièmes
SARL JM1 SC (72)
Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 176 / 4240 tantièmes
STE DHELOG SARL (62), M&ME REVELLE GUY (114)
Non exprimés : 2 copropriétaires représentant 169 / 4240 tantièmes
M&ME CHASSANG PHILIPPE (69), MRME QUATRESOUS MICHEL (100)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 3823 / 3895 tantièmes.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 15h30

Président
Monsieur JAUD



Secrétaire
Monsieur KERFERS



Scrutateur
Monsieur LERISSON



Les copropriétaires absents et non représentés à l'Assemblée Générale, ainsi que ceux ayant voté contre l'une des décisions adoptée par cette Assemblée, ont reçu notification desdites décisions, par pli recommandé AR, en leur rappelant que « Conformément aux stipulations de l'article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 sur la copropriété, il vous est ici rappelé que «les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de forclusion, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de DEUX MOIS à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic dans un délai d'UN MOIS à compter de la tenue de l'Assemblée Générale.

Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 & 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent article. Le montant de l'amende civile dont est redevable, en application de l'article 32-1 du Nouveau Code de procédure civile, celui qui agit en justice de manière dilatoire ou abusive est de 150 € à 3 000 € lorsque cette action a pour objet de contester une décision d'assemblée générale concernant les travaux mentionnés au c de l'article 26. »